



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2007
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante-deuxième session

Point 121 de l'ordre du jour provisoire*

Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 61/19 de l'Assemblée générale, intitulée « Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». Il porte sur les mesures prises par les États au titre de l'application des paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban, adoptée par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, pour lutter contre les séquelles de l'esclavage et aider à rendre leur dignité aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves.

* A/62/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Informations et observations reçues des États Membres	3
Biélorus	3
Brésil	4
Chypre	6
Cuba	7
Danemark	10
Ghana	11
Jamaïque	13
Pays-Bas	15
Portugal	15
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16
Suède	21
Trinité-et-Tobago	22

I. Introduction

Dans sa résolution 61/19, l'Assemblée générale a décidé de déclarer le 25 mars 2007 Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. L'Assemblée a aussi demandé instamment aux États Membres qui ne l'avaient pas encore fait d'élaborer des programmes éducatifs pour enseigner et inculquer aux générations futures, y compris par le biais des programmes scolaires, les leçons, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport spécial sur les mesures prises par les États au titre de l'application des paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban, adoptée par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, pour lutter contre les séquelles de l'esclavage et aider à rendre leur dignité aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves. On trouvera dans le présent rapport les réponses des États Membres à la note verbale que le Secrétariat leur a adressée à ce sujet.

II. Informations et observations reçues des États Membres

Bélarus

[Original : anglais]

1. Le Bélarus estime que le bicentenaire offre l'occasion d'honorer la mémoire de ceux qui ont péri à cause de l'esclavage et des pratiques esclavagistes et de reconnaître que les séquelles de l'esclavage – la traite des êtres humains et toutes autres formes contemporaines d'esclavage, le racisme, la xénophobie et l'intolérance – continuent d'affecter des personnes de diverses origines raciales sur tous les continents.
2. Malheureusement, la demande actuelle d'esclaves, la poursuite inefficace des criminels et la protection insuffisante des droits du travail contribuent également au développement de l'esclavage des temps modernes.
3. La communauté internationale n'ayant pas réussi à réduire la pauvreté, à supprimer la demande d'esclaves des temps modernes, à protéger les droits fondamentaux de tous et à lutter efficacement contre l'impunité, les victimes potentielles ne peuvent se protéger contre l'exploitation et les abus.
4. L'esclavage d'aujourd'hui procède généralement de l'inégalité économique, de la pauvreté et de l'écart de plus en plus marqué entre pays développés et en développement. Souvent, la législation des pays d'accueil n'accorde pas une protection suffisante aux migrants. Le Bélarus estime que les victimes des formes modernes d'esclavage ne devraient pas être exposées à des poursuites, à des peines d'amende ou à toutes autres sanctions, indépendamment de leur statut au regard de l'immigration.
5. Le Bélarus appuie sans réserve le renforcement des efforts de la communauté internationale pour éliminer la traite des êtres humains et toutes autres formes d'esclavage moderne. Pour sa part, il prend toutes les mesures possibles pour contribuer à la coopération internationale dans ce domaine.

6. Le Bélarus a été le premier pays de la période postsoviétique à se lancer dans la lutte à grande échelle contre la traite des êtres humains. Une législation progressiste y a été développée dans ce domaine. Pour commencer, la responsabilité criminelle a été aggravée et la liste d'actes criminels mis en relation avec la traite illégale des esclaves a été étendue. Le statut des victimes de traite d'êtres humains a été établi par la loi et des mesures ont été prises pour assurer la protection de ces victimes.

7. Comme d'autres pays, le Bélarus a créé un mécanisme national efficace de coordination, dépendant du Ministère de l'intérieur, qui est chargé de découvrir et de bloquer les voies utilisées pour la traite des êtres humains, de châtier les instigateurs de ces crimes et de réadapter les victimes de la traite.

8. Le Bélarus souhaite vivement proposer la création, au niveau international, d'un mécanisme de coordination analogue, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Il a d'ailleurs été l'un des initiateurs de la résolution 61/180 de l'Assemblée générale, qui établit le groupe de coordination interinstitutions sur la traite des personnes et invite les États Membres à envisager l'élaboration d'un plan d'action des Nations Unies sur la prévention de l'esclavage et de la traite.

9. En collaboration avec les Philippines, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Partenariat mondial Vital Voices, le Bélarus a organisé le 5 mars 2007 une conférence internationale sur la traite des femmes et des filles, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La conférence s'inscrivait dans le prolongement du processus issu d'un consensus à l'Assemblée générale sur deux résolutions importantes. La résolution 61/144, intitulée « Traite des femmes et des filles », souligne la nécessité d'une démarche adaptée au sexe des victimes pour lutter contre ce crime. La résolution 61/180, intitulée « Amélioration de la coordination des efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes », souligne la nécessité de favoriser un partenariat mondial contre la traite des personnes, invite les États Membres à envisager l'opportunité d'une stratégie ou d'un plan d'action des Nations Unies sur la prévention de la traite et porte création d'un groupe de coordination interinstitutions sur la traite des personnes.

10. Le Bélarus considère l'élimination des formes contemporaines d'esclavage comme une priorité pour la communauté internationale.

Brésil

[Original : anglais]

Se référant à la résolution 61/19 de l'Assemblée générale, le Gouvernement brésilien souhaite communiquer les informations ci-après au titre de l'application des paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban :

- La Constitution de 1988 a marqué une étape juridique importante vers la consolidation de la démocratie au Brésil, concrétisée par la primauté des droits de l'homme, l'autodétermination des peuples, le refus du racisme et du terrorisme et la coopération entre les peuples au profit de l'humanité (principes énoncés dans les sections II, III, VIII et IX de l'article IV de la Constitution susmentionnée);

- Le Brésil a concentré son action sur le renforcement et l'affermissement de politiques visant à valoriser l'égalité des chances d'un point de vue formel aussi bien que concret, l'appréciation de la diversité dans tous les domaines de la vie sociale et la promotion de la culture, de l'esthétique et des traditions religieuses afro-brésiliennes. Les mesures prises vont dans le sens des formes de réparation prescrites par la Déclaration et le Programme d'action de Durban, comme indiqué ci-dessous :

a) Réparation au sens de *restitution* : les politiques de discrimination positives mises en œuvre par le Gouvernement fédéral dans divers domaines, notamment ceux de l'emploi et de l'éducation, ont clairement pour objectif d'établir une situation exempte de pratiques discriminatoires à l'égard de la population d'ascendance africaine. Les mesures positives visent à élargir l'accès de cette population aux moyens de l'ascension sociale et à lui permettre d'accéder au prestige politique et économique requis pour s'intégrer effectivement dans la société;

b) Réparation au sens de *réadaptation* : le Secrétariat spécial pour la promotion des politiques d'égalité raciale a été créé (mars 2003) au sein de la branche exécutive pour encourager les politiques orientées spécifiquement vers les besoins des populations d'ascendance africaine. Les divers ministères et départements de l'administration fédérale ont donc commencé à adapter leurs propres politiques de façon à proposer une série de services spécifiquement conçus pour ce segment de population jusqu'alors ignoré. Un autre aspect important a été la promotion de la culture et des traditions religieuses afro-brésiliennes; ces dernières, qui jadis étaient passibles de poursuites, font maintenant l'objet de politiques clairement définies visant à les préserver et à les faire accepter par la société. De même, l'attention particulière dont font l'objet les communautés afro-brésiliennes traditionnelles (les communautés *Quilombola*), pour lesquelles un programme spécifique a été inclus dans le plan pluriannuel 2004-2007, concourt au rétablissement de leur dignité et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Cet ensemble de mesures, dont la liste est loin d'être exhaustive, peut s'intégrer à juste titre dans une politique axée sur la réadaptation des victimes historiques de la discrimination raciale;

c) Satisfaction et garanties de *non-répétition* : le Brésil a bien progressé dans l'adoption de mesures propres à donner satisfaction et dans la recherche de garanties de non-répétition. Les deux derniers Présidents brésiliens ont fait des déclarations publiques reconnaissant non seulement l'existence du racisme et de la discrimination raciale dans le pays, mais aussi la responsabilité de l'État dans la mise en œuvre de politiques publiques à cet égard. La magistrature brésilienne a également réitéré, dans de nombreuses décisions, la validité et la constitutionnalité des politiques de discrimination positive, en faisant maintes fois référence aux pertes subies par les populations d'ascendance africaine, du fait de la discrimination. Les relations ethniques et raciales, de même que l'histoire de la culture afro-brésilienne et africaine, sont des matières déjà en cours d'intégration dans les programmes scolaires. Enfin, des mécanismes sont renforcés pour empêcher les manifestations de discrimination raciale par le biais des médias, des entreprises et des groupes de prestation de services publics et privés. Tout cela peut être considéré comme faisant partie des politiques visant à réparer les injustices historiquement subies par les Afro-Brésiliens.

Chypre

[Original : anglais]

1. Se référant à la résolution 61/19 de l'Assemblée générale, Chypre souhaite communiquer les informations ci-après, concernant l'application de ladite résolution.

Plans d'action nationaux et autres mécanismes

2. À la suite de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, tenue à Durban en septembre 2001, le Ministère de la justice et de l'ordre public, en collaboration avec le Commissaire aux lois et le Président de l'Organisation nationale pour la protection des droits de l'homme, le Procureur général de la République, le Commissaire à l'administration et tous les autres principaux acteurs (ministères, départements gouvernementaux et ONG) a établi en 2002 un rapport national sur l'application des conclusions des conférences européenne et mondiale contre le racisme. Au chapitre IV du rapport, un plan national d'action contre le racisme présentait des activités et/ou des mesures (législatives ou administratives) prévues pour la période 2002-2003. À côté de chacune de ces activités/mesures étaient indiqués l'autorité responsable pour son application et le calendrier prévu pour son adoption. Le 27 février 2002, le Conseil des ministres a adopté le rapport et son plan d'action et a nommé une commission ministérielle chargée de suivre de près le plan d'action, en vue d'évaluer ses effets et son efficacité. Un comité spécial, composé de représentants du Bureau juridique, du Commissaire aux lois, du Commissaire à l'administration et de toutes les parties intéressées (gouvernementales et non gouvernementales), a été créé pour aider la Commission ministérielle dans sa tâche relative à la mise en œuvre des diverses mesures/activités incluses dans le plan.

Législation

3. Le système juridique de Chypre assure la protection juridique nécessaire aux personnes affirmant être victimes de toute forme de discrimination et prévoit des recours/voies de droit efficaces (administratifs et judiciaires). Les droits et libertés fondamentales des citoyens ainsi que les recours prévus pour leur application effective sont définis dans la Constitution de Chypre, qui intègre et parfois développe les droits et libertés garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'ensemble de ces droits sont garantis à tous les individus, sans aucune distinction ou différence entre citoyens et non-citoyens de la République ou entre citoyens de la République appartenant aux communautés chypriote grecque et chypriote turque et sans distinction ou différence fondée sur la communauté, la religion ou la nationalité, ou tout autre motif.

4. Chypre a ratifié la plupart des conventions européennes et conventions des Nations Unies concernant la discrimination, dont la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe et son Protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques.

L'organisme de promotion de l'égalité à Chypre

5. La Chambre des représentants ayant promulgué la loi de 2004 relative au poste de commissaire à l'Administration (Médiateur) (loi n° 42(I)/04), la Commissaire à l'Administration (Médiatrice) a été nommée, conformément à l'article 13 de la Directive raciale (n° 2000/43/EC), en tant qu'autorité indépendante ayant compétence pour connaître des questions de discrimination à Chypre et pour trancher en la matière. Deux autorités distinctes ont donc été créées : l'Organisme chargé de la lutte contre la discrimination à Chypre et l'Autorité chargée de la promotion de l'égalité, qui tous deux composent ensemble « l'Organisme de promotion de l'égalité à Chypre ». La contribution complète de Chypre est accessible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/coordination/Cyprus.pdf>.

Cuba

[Original : espagnol]

1. Cuba attache la plus haute importance aux efforts déployés dans le cadre du système des Nations Unies pour lutter contre le racisme et la xénophobie et, en particulier, aux mesures convenues lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, août 2001), pour accorder l'attention voulue aux besoins des victimes de l'esclavage et de leurs descendants, à la traite des esclaves, à la servitude imposée aux peuples autochtones et au colonialisme.

2. Cuba a été profondément marquée par l'un des chapitres les plus sordides de l'histoire moderne de l'humanité : la traite transatlantique des esclaves africains. Aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, près de 1,3 million d'Africains ont été transportés de force à Cuba pour être réduits en esclavage dans les plantations et à diverses occupations.

3. Pendant la période coloniale espagnole à Cuba, les Africains, comme leurs descendants, ont été victimes du racisme, de la discrimination, de l'absence totale de droits et de la marginalisation, même après l'abolition de l'esclavage vers la fin des années 1880. Cette situation s'est maintenue sans changements fondamentaux dans la première moitié du XX^e siècle, sous le couvert des modèles imposés par la puissance néocolonialiste, les États-Unis d'Amérique.

4. Le triomphe de la révolution cubaine a lancé en 1959 un processus intensif et continu de transformations politiques et socioéconomiques, d'inspiration résolument antiraciste et libératrice, visant à favoriser une pleine jouissance de l'égalité et la justice sociale et à renforcer la participation populaire de tous les Cubains, indépendamment de la couleur de leur peau. La légalité du processus a été assurée par la création d'un cadre constitutionnel et juridique qui garantit la pleine égalité de tous les citoyens.

5. À Cuba, l'application des textes issus de la Conférence de Durban s'intègre dans un processus initié bien avant ladite conférence et vient développer et renforcer des politiques et programmes appliqués depuis 1959.

6. L'État cubain a développé des programmes visant à renforcer l'équité, l'égalité et la justice pour tous ses citoyens. D'autres ont été spécialement conçus pour promouvoir l'intégration sociale et le développement des capacités des segments de

populations historiquement défavorisés. Le peuple cubain s'est forgé des principes et des convictions radicales de solidarité humaine et internationale.

7. La nation et la culture cubaines sont le produit d'un métissage de différentes ethnies et cultures, venant d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Le peuple cubain arbore cette origine avec fierté. Eu égard à cela et en hommage à ceux qui, venant de ces régions, ont gardé vivantes leurs coutumes et traditions, Cuba organise régulièrement des manifestations et festivals de diverses cultures, dont les suivants :

- Le Festival des Chinois d'outre-mer;
- Le Festival des Caraïbes à Cuba, connu aussi sous le nom de « La Fiesta del Fuego » (La fête du feu);
- Le Festival de la culture africaine;
- La Fête de l'Afrique;
- La Conférence sur la diaspora africaine dans les Caraïbes;
- L'atelier international sur l'Africanía dans les Caraïbes, manifestation centrée sur les problèmes et perspectives des personnes d'ascendance africaine dans les temps modernes;
- Le Festival « les journées de l'arbre », un espace privilégié pour la préservation des valeurs identitaires les plus profondes;
- Le Congrès international de la culture et du développement, manifestation importante dont l'ordre du jour inclut la préservation des identités nationales, notamment face aux volontés hégémoniques.

8. Il existe à Cuba un vaste réseau d'institutions et d'organisations consacrées à la promotion, la recherche et la préservation des identités, des valeurs et de l'histoire des ethnies et cultures qui sont à l'origine de la nation cubaine : les activités de certaines d'entre elles sont reconnues au plan international. On peut notamment citer la Fondation Fernando Ortiz, le Centre d'études sur l'Afrique et le Moyen-Orient et le musée la Maison de l'Afrique, qui a consacré des dizaines d'années à mieux faire connaître une part essentielle des racines culturelles cubaines.

9. Le blocus impitoyable imposé à Cuba ne l'empêche pas d'édifier une société juste et équitable pour tous. Au niveau des institutions, toutes les formes et manifestations du racisme et de la discrimination ont été éliminées à Cuba, y compris celles qui sont fondées sur le sexe, la croyance ou la condition économique, physique ou mentale. Tous les Cubains sans exception, qu'ils soient d'ascendance africaine, asiatique ou européenne, y compris les femmes ou les personnes handicapées, jouissent des mêmes droits, sans discrimination aucune.

10. Ainsi, les systèmes nationaux d'éducation et de santé, qui relèvent de l'État, garantissent un accès universel et gratuit à tous les citoyens, en toute égalité, sans distinction de couleur.

11. Quant aux autres formes connexes de discrimination, les lois, règlements et autres mesures prévoient les garanties nécessaires pour que les personnes atteintes par le VIH ne fassent l'objet d'aucun type de discrimination et puissent jouir des mêmes droits que tout autre citoyen, c'est-à-dire avoir accès aux soins médicaux gratuits (y compris le traitement antirétroviral), à l'éducation gratuite, à la sécurité

sociale, aux possibilités d'emploi et à la participation à toutes les activités que leur permet leur état physique et mental.

12. La pratique des sports est un droit reconnu et protégé par la Constitution pour tous les Cubains. L'Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs a été créé en 1961. Il encourage la pratique massive, saine et vigoureuse d'activités sportives et de loisirs. Le sport conçu comme un droit pour tous est l'un des résultats les plus remarquables de la révolution cubaine en matière des droits de l'homme.

13. Malgré d'importants succès, la révolution cubaine, entravée et harcelée par la puissance la plus dominante et la plus agressive qui ait jamais existé, n'a pas encore pleinement réalisé son objectif d'éliminer les séquelles de siècles d'injustice et de discrimination à l'égard des Cubains d'ascendance africaine. Surmontant les obstacles et restrictions imposées par la guerre économique, commerciale et financière que les autorités des États-Unis livrent au peuple cubain, Cuba poursuit de nombreux programmes sociaux spécialement ciblés sur les personnes à faible revenu, groupe dans lequel les Cubains d'ascendance africaine sont encore en nombre disproportionnée.

14. L'engagement de Cuba dans la lutte contre la discrimination s'est clairement illustré par la signature et la ratification de divers instruments internationaux, dont les suivants :

- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- Le Protocole de 1953 amendant la Convention de 1926 relative à l'esclavage;
- La Convention de 1926, modifiée;
- La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage;
- La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

15. La lutte que mène Cuba contre le racisme a franchi ses frontières : nombreux sont ses fils qui ont versé leur sang dans les luttes contre le colonialisme et l'apartheid dans le continent africain frère. L'élimination de ces pratiques a été un des moments les plus exaltants de la lutte internationale contre la discrimination raciale.

16. L'action du peuple cubain s'inspire du principe moral de solidarité avec les pays les plus pauvres et les plus démunis de tous les continents, en particulier le continent africain, qu'il cherche à aider par sa collaboration. Cette aide se manifeste entre autres dans les domaines de la santé, de l'éducation et des sports.

17. Depuis 1961, Cuba a mené des activités de coopération dans 154 pays dans le monde. Dans le cadre de ses programmes, 270 743 collaborateurs civils au total ont fourni des services, essentiellement dans les domaines de la santé et de l'éducation.

18. Cuba a déployé d'immenses efforts pour former des étudiants étrangers, tant dans le pays que dans d'autres pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie

et de l'Afrique, où des facultés de médecine ont également été créées. Ce type de coopération remonte à 1975, date à laquelle la première faculté de médecine a été inaugurée à Aden. Récemment, d'autres centres de hautes études ont été ouverts au Venezuela, au Timor-Leste, en Guinée-Bissau, en Gambie, en Guinée équatoriale et en Érythrée. Ces facultés appuient le programme intégral de santé développé dans les différents pays.

19. Cuba se déclare préoccupée par la situation qui prévaut encore dans bien des pays et régions du monde, en particulier dans les pays industrialisés du Nord, où le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie se manifestent sous des formes nouvelles et plus élaborées. Des associations et des partis politiques se réclamant d'un programme raciste peuvent encore s'y créer et l'on y pratique toujours l'exclusion sociale et la marginalisation de populations, d'ethnies, de minorités ou d'autres catégories de groupes sociaux et d'individus. Les politiques et lois discriminatoires contre les migrations y fleurissent et les lois antiterroristes qui y sont adoptées laissent une large place à l'arbitraire et à l'exercice de l'autorité sur des bases discriminatoires, racistes et xénophobes.

20. Cuba continuera d'insister pour que l'esclavage et la traite transatlantique d'Africains soient déclarés crimes contre l'humanité et pour que les descendants des victimes de ces pratiques criminelles, de même que les victimes du colonialisme et de l'exploitation génocide des populations autochtones, reçoivent les réparations et indemnisations voulues, comme une mesure de justice historique que n'a que trop tardé.

Danemark

[Original : anglais]

1. Le Danemark est profondément préoccupé par les séquelles de l'esclavage et par la nécessité de rendre leur dignité aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves; aussi a-t-il appuyé sans réserve l'adoption de la résolution 61/19 de l'Assemblée générale.

2. À la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue en 2001, l'Union européenne s'est ralliée avec satisfaction au consensus international pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves sont un crime contre l'humanité et devraient toujours l'avoir été.

3. Le 25 mars 2007, jour déclaré par l'Assemblée générale comme Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, l'Union européenne a publié une déclaration exprimant à nouveau l'opinion que la barbarie de la traite transatlantique des esclaves constitue l'un des chapitres les plus sombres de notre histoire, tant par son ampleur que par son caractère organisé et surtout par la négation de la dignité humaine de la victime.

4. La déclaration a également mis en relief l'engagement des États membres de l'Union européenne de lutter contre les diverses formes d'esclavage moderne, telles que le travail forcé et la traite des êtres humains.

5. En mai 2007, le Danemark a annoncé une contribution de 10 000 dollars au projet de mémorial permanent qui doit être érigé dans les halls de l'ONU en

hommage aux victimes de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage, une initiative proposée par les États membres de la communauté des Caraïbes.

6. Le 3 juillet 1848, l'esclavage a été aboli dans les Antilles danoises (aujourd'hui les îles Vierges américaines). Le Gouvernement danois réfléchit actuellement aux moyens appropriés de célébrer en 2008 le 160^e anniversaire de cet événement, tout en prenant en compte les sentiments des descendants des esclaves qui vivent aujourd'hui dans les îles Vierges américaines et au Ghana, d'où venaient la majorité des esclaves.

7. Il faut également mentionner que le 8 octobre 2007, le Musée national danois ouvrira au public le bâtiment principal de l'ancienne plantation cultivée au Ghana par des esclaves, la plantation « Frederiksgave », une fois qu'elle aura été rénovée. Ce projet s'inscrit dans les activités de recherche que le Musée national poursuit actuellement sur la traite danoise des esclaves et sur d'autres activités liées aux colonies danoises d'Afrique et des Antilles. Le Ministre danois des affaires culturelles participera aux cérémonies d'ouverture. Le musée rénové à « Frederiksgave » mettra à la disposition du public des informations sur le passé culturel et sur l'histoire de la traite des esclaves, notamment sur la traite transatlantique, et sur l'utilisation d'esclaves dans les colonies danoises des Antilles.

8. En outre, dans le cadre du Système des écoles associées de l'UNESCO, 19 écoles danoises au total célébreront le 23 août 2007 le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, dans le cadre du projet éducatif du Réseau sur la traite transatlantique des esclaves.

Ghana

[Original : anglais]

1. S'agissant de la résolution 61/19 de l'Assemblée générale, le Ghana voudrait communiquer les informations ci-après, concernant l'application de ladite résolution :

Le projet national de la Route de l'esclave

2. Il s'agit d'un projet permanent consacré à la recherche sur la traite transatlantique des esclaves au Ghana. Le Comité du projet national « La Route de l'esclave », sous la direction du Ministère du tourisme et des relations avec la diaspora, a organisé, depuis sa création, deux conférences – nationale et internationale – pour se documenter sur la traite transatlantique des esclaves, c'est-à-dire pour raconter cette histoire du point de vue africain.

3. Les résultats de ces deux conférences sont publiés dans un livre qui sera diffusé au grand public.

4. Le Comité du projet national la Route de l'esclave met actuellement en place des stratégies et programmes visant à intégrer l'histoire de la traite transatlantique des esclaves dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, de façon à éduquer les jeunes à la traite des esclaves et à ses conséquences. Il s'agit de leur inculquer une compréhension profonde de l'histoire et de ses leçons et de leur enseigner à résister à toutes les formes d'esclavage.

La Journée de l'émancipation, 2007

5. Depuis 1998, le Ministère du tourisme et des relations avec la diaspora honore la mémoire de ceux qui ont péri à cause de l'esclavage en célébrant chaque année la Journée de l'émancipation, le 1^{er} août. Une telle manifestation vise à sensibiliser les Africains de la diaspora.

6. La traite transatlantique des esclaves a abouti au déplacement forcé d'hommes et de femmes qui ont été tragiquement déracinés et transportés loin de leur patrie, dans des conditions inhumaines. Arrachés à leurs voies de développement, séparés de leurs frères et sœurs, ils ont été transplantés en terre étrangère, et réduits en esclavage. Les célébrations de la Journée de l'émancipation commencent pendant la dernière semaine de juillet pour culminer le 1^{er} août, journée anniversaire de la déclaration de l'émancipation des esclaves. Célébrée tous les ans au Ghana depuis 1998, la Journée de l'émancipation donne l'occasion de revenir à l'histoire et d'en apprendre davantage sur l'une des activités les plus cruelles de l'histoire de l'humanité, dont les effets se font toujours sentir dans le monde et donnent lieu partout à de vifs débats, surtout ces derniers temps. Par cette célébration, le Ghana cherche à approfondir ses connaissances sur la traite des esclaves, à mieux appréhender les rôles joués par ses ancêtres dans la perpétration de ce crime, à développer ainsi une meilleure compréhension entre les frères et les sœurs de la diaspora et à trouver les moyens de faire de cette tragédie un élément positif pour le continent africain, la communauté noire universelle et l'ensemble du monde.

Le Projet Joseph

7. Le 1^{er} août 2007, le Ghana a lancé le Projet Joseph, qui est le nom de code pour une série d'activités, d'actions et d'interactions menées sous l'impulsion du Ghana pour rétablir la nation africaine en tant que nation pour tous les Africains, capable de tenir la promesse que Dieu a faite à l'Afrique et au peuple africain.

8. C'est une invitation que le Ghana lance aux membres de la diaspora, les conviant à faire le voyage de retour, à se remettre en contact avec la terre de leurs ancêtres, avec leurs frères et leurs sœurs, dans leur patrie.

9. Comme le reconnaît le « Projet Joseph », s'il est malheureusement vrai que beaucoup trop d'Africains sont encore entravés par les séquelles de leur asservissement, il est également vrai que nombreux sont ceux qui, comme le Joseph de la Bible, ont su s'élever au-dessus de leurs chaînes et donner le brillant exemple du meilleur de l'humanité et des plus hauts faits que l'homme peut accomplir dans tous les domaines de la vie.

10. L'histoire regorge de noms d'Africains qui ont su s'élever non seulement au-dessus de leurs chaînes, mais aussi bien au-dessus de ceux qui voulaient les enchaîner.

11. Le Ghana a été la première colonie de l'Afrique subsaharienne à accéder à l'indépendance. C'est la lutte pour la pleine émancipation de tous les Africains du monde qui a inspiré et dont s'inspire l'étoile noire de l'Afrique, en particulier la lutte pour les droits civils aux États-Unis dans les années 50 et 60. Le Ghana poursuit son combat pour la pleine émancipation de tous les Africains, partout dans le monde.

Visite du Directeur général de l'UNESCO

12. En mars 2007, le Ministère, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a organisé une conférence des ministres du tourisme de l'Afrique de l'Ouest pour célébrer le 200^e anniversaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

13. La conférence visait à susciter l'intérêt des autres pays de l'Afrique de l'Ouest pour ce que fait le Ghana, en vue d'organiser de concert une opération de sensibilisation à l'intention de la diaspora.

14. Le Directeur général de l'UNESCO et le Premier Ministre du Royaume-Uni ont assisté à cette conférence; ils ont présidé la cérémonie du premier coup de pioche en vue de l'édification d'un monument commémorant la fin de la traite transatlantique des esclaves et ont appelé à aller de l'avant.

Jamaïque

[Original : anglais]

1. Sur les 15 millions d'Africains qui ont été arrachés de force à l'Afrique entre le XV^e et le XIX^e siècle, il y en aurait eu environ 1 million en Jamaïque, l'un des sites les plus importants de l'esclavage. Aujourd'hui, la majorité de la population jamaïcaine est d'ascendance africaine. L'abolition de la traite des esclaves a donc marqué un tournant dans l'histoire de la Jamaïque, façonnée par le cruel passé de l'esclavage.

2. La Jamaïque partage entièrement l'opinion exprimée dans la résolution 61/19 de l'Assemblée générale, à savoir que la traite des esclaves et l'esclavage sont à compter parmi les plus graves violations des droits de l'homme dans l'histoire de l'humanité, elle reconnaît que la traite des esclaves et les séquelles de l'esclavage sont au cœur des situations d'inégalité sociale et économique profonde, de haine, d'intolérance, de racisme et de parti pris dont continuent de pâtir à ce jour les personnes d'ascendance africaine.

3. La Jamaïque a joué un rôle historique dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée et souligne en particulier l'importance de recours utiles, voies de droit, réparations, mesures d'indemnisation et autres mesures à prévoir à tous les échelons pour remédier aux injustices et aux séquelles persistantes de l'esclavage et de la traite des esclaves.

4. Il est dit au paragraphe 101 de la Déclaration de Durban : « En vue de clore ces sombres chapitres de l'histoire et pour faciliter la réconciliation et l'apaisement, nous invitons la communauté internationale et ses membres à honorer la mémoire des victimes de ces tragédies. Nous notons en outre que certains ont pris l'initiative d'exprimer des regrets ou des remords, ou de présenter des excuses et invitons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à trouver les moyens appropriés de concourir au rétablissement de la dignité des victimes. »

5. En application du paragraphe 101 de la Déclaration de Durban, qui demande entre autres d'honorer la mémoire des victimes, et pour célébrer le bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves, le Gouvernement jamaïcain a créé le Comité national jamaïcain du bicentenaire, dont le mandat inclut notamment les activités suivantes :

- Organiser dans toute l'île des manifestations intéressantes et appropriées pour marquer cette étape importante dans l'histoire et l'expérience de la nation;
- Éduquer la nation au processus de l'abolition, du point de vue des Caraïbes;
- Souligner les effets de la fin de la traite pour les Africains et montrer comment cet événement a contribué à créer l'identité jamaïcaine, une identité enracinée dans le passé africain;
- Honorer la mémoire de ceux qui, comme le héros national Marcus Garvey, ont mené la lutte pour affranchir les esprits des séquelles de l'esclavage.

6. Parmi les activités prévues pour l'année, figurent des conférences publiques, des tables rondes, une conférence spéciale du bicentenaire et la production de matériels pédagogiques, en collaboration avec des éditeurs locaux et des établissements d'enseignement. Un timbre commémoratif spécial a également été émis.

7. Le 25 mars, jour déclaré par les Nations Unies comme Journée internationale de célébration du bicentenaire, la Jamaïque s'est jointe aux autres États membres de la CARICOM pour observer une minute de silence à 12 heures, en l'honneur des victimes.

8. La manifestation organisée au niveau national pour célébrer la Journée incluait des rites funéraires ancestraux, présentés sous forme de cérémonie symbolique, à l'intention des esclaves qui sont morts pendant le Passage du milieu ou sur les plantations et pour qui les rites funéraires convenables n'avaient jamais été célébrés.

9. Le 27 mars, le Parlement a marqué le bicentenaire en rendant un hommage spécial à ceux qui ont combattu pour l'abolition et pour les droits et libertés des peuples d'ascendance africaine du monde entier.

10. La Jamaïque, en partenariat avec la CARICOM et d'autres États Membres, poursuit une initiative visant à ériger un mémorial permanent dans les couloirs de l'ONU, sur le thème « Reconnaître la tragédie, prendre conscience de l'héritage, pour ne pas oublier ». Ce serait un monument tangible et bien adapté pour rendre hommage à la mémoire des victimes de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage. C'est aussi une occasion unique pour la communauté internationale d'honorer la mémoire des victimes dans le bâtiment symbolique de l'ONU.

11. Un fonds de contributions volontaires, le Fonds pour le mémorial permanent, a été créé sous la garde de la Mission permanente de la Jamaïque; des États Membres y ont déjà contribué et les autres parties intéressées sont invitées à faire également une contribution à ce projet.

12. La Déclaration de Durban a reconnu expressément la relation entre les structures d'oppression et les séquelles de la traite des esclaves et de l'esclavage, d'une part, et l'inégalité sociale et économique qui affecte actuellement les populations d'ascendance africaine, d'autre part. Le paragraphe 102 fait état de « l'obligation morale qu'ont tous les États concernés » et demande à ces États « de prendre des mesures appropriées et efficaces pour mettre fin aux conséquences durables des pratiques en cause et y remédier ».

13. À cette fin, le bicentenaire a été l'occasion de tenir au Parlement jamaïcain un débat de trois semaines sur la question de la réparation liée à l'esclavage; il y a eu un consensus sur le fait qu'il était moralement juste de faire valoir des

revendications contre les anciennes puissances coloniales. Un comité bipartite a été mis en place pour examiner la question sous tous ses aspects et formuler des conseils sur les moyens effectifs de réclamer des dommages-intérêts. Le Comité national jamaïcain pour le bicentenaire fait des recherches pour aider éventuellement à obtenir réparation.

Pays-Bas

[Original : anglais]

1. Depuis le 1^{er} juillet 2002, les Pays-Bas commémorent l'abolition de l'esclavage par une cérémonie nationale annuelle. Un monument a été inauguré à Amsterdam en présence de S. M. la Reine Béatrix. En 2003, l'Institut national de l'histoire de l'esclavage a été fondé et a créé un site Web qui donne des informations éducatives et historiques sur l'esclavage et la traite des esclaves (voir www.ninsee.nl; site en néerlandais seulement). L'histoire de l'esclavage fait partie intégrante des programmes scolaires nationaux, ce qui signifie que tous les élèves néerlandais étudient à l'école ce chapitre tragique de l'histoire mondiale.

2. L'Institut national est donc chargé d'organiser chaque année les cérémonies de commémoration et doit s'investir dans les programmes scolaires. En outre, l'une de ses tâches principales, en tant qu'Institut chargé d'étudier l'esclavage et ses séquelles, est d'effectuer des recherches exhaustives et complètes sur l'histoire néerlandaise de l'esclavage. Il a récemment publié une étude sur l'abolition de l'esclavage au Suriname. L'étude, menée par le Directeur de l'Institut national, M. G. Willemsen, est centrée sur le jour de l'abolition, le 1^{er} juillet 1865, et sur son impact.

Portugal

[Original : anglais]

1. Le Portugal est d'avis que la traite des esclaves et l'esclavage font partie des crimes les plus abominables perpétrés contre l'humanité. Il pense que l'horreur de ces crimes doit être décrite et analysée en détail, notamment dans les ouvrages scolaires, à tous les niveaux du système de l'éducation et en particulier au niveau universitaire, mais aussi au niveau de la vie quotidienne, pour en assurer le souvenir.

2. À cet égard, le Portugal encourage activement l'enseignement de l'histoire de l'esclavage à tous les niveaux des cours d'histoire. Le système éducatif portugais joue un rôle actif pour perpétuer le souvenir de l'esclavage.

3. Le souvenir est entretenu dans la pratique quotidienne par le Haut Comité pour l'immigration et les minorités ethniques (ACIME) (voir www.acime.gov.pt), qui s'emploie activement contre le racisme et la xénophobie. Depuis sa création en 1996, le Haut Comité a publié des livres contre le racisme et anime chaque année le concours sur le thème « Mon école contre la discrimination », en coopération avec le Ministère de l'éducation, concours qui a été intégré dans les manifestations de 2007 Année européenne de l'égalité des chances pour tous. L'ACIME a également lancé la campagne « Portugal immigrante, Portugal tolérante », qui a été menée à la télévision, dans la presse et par des activités de plein air.

4. L'ACIME a également créé, avec l'Association portugaise d'appui aux victimes, le Bureau d'aide aux immigrants victimes de la traite ou victimes de la discrimination raciale ou ethnique.
5. Les 17 et 18 novembre 2004, l'ACIME a organisé le Séminaire « Citoyenneté et immigration »; il a aussi collaboré avec le Service des étrangers et des frontières à des cours de formation à l'intention des forces de police (nomination d'inspecteurs) dans le cadre de l'enseignement des droits de l'homme.
6. L'ACIME a créé le programme télévisé « *Nós/Nous* », consacré à l'immigration, qui a commencé en janvier 2004. Il a coopéré à la rédaction du livre intitulé *Immigrants et minorités ethniques*, au nom du Conseil consultatif pour la formation des forces et services de sécurité.
7. L'album de la Commission européenne *Moi, raciste?* a également été publié par l'ACIME, qui a contribué au séminaire tenu à Lisbonne et à Porto sur le thème de « La médiation en tant que moyen de résoudre les conflits », organisé en collaboration avec les forces de sécurité.
8. Enfin et surtout, l'ACIME a institué le prix annuel « Immigration et minorités ethniques – un journalisme en faveur de la tolérance ». Tout cela constitue un cadre solide pour perpétuer le souvenir.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[Original : anglais]

1. On trouvera ci-après les activités qui ont été entreprises au Royaume-Uni :

A. Honorer la mémoire des victimes

Service national de commémoration, Westminster Abbey, le 27 mars 2007

2. Un service national a été célébré à Westminster Abbey, le 27 mars 2007, pour commémorer l'abolition de la traite des esclaves et reconnaître les souffrances de ceux qui ont été réduits en esclavage. S. M. la Reine et S. A. R. le Duc d'Édimbourg ont assisté à cette cérémonie, en compagnie de hauts dignitaires du Gouvernement et du Parlement, de membres du corps diplomatique et d'autres invités, membres d'organisations confessionnelles de tout le pays, représentants de collectivités et enfants des écoles.

La Journée nationale du souvenir

3. En 2007, le Royaume-Uni organise des activités commémoratives à la mémoire des victimes passées et présentes de l'esclavage, les 25 mars et 23 août. Toutefois, le Royaume-Uni souhaite s'assurer que les réalisations de 2007 serviront de base pour les années à venir. Aussi explore-t-il la possibilité d'instituer une Journée nationale annuelle du souvenir, pour perpétuer le souvenir de la traite transatlantique des esclaves et de son abolition.

4. Le Royaume-Uni a accueilli chaleureusement l'adoption de la résolution 61/19 de l'Assemblée générale, dont il a été un des coauteurs. La résolution demandait de tenir, le 26 mars 2007, une séance commémorative spéciale à l'ONU, pour marquer l'occasion. Le Royaume-Uni a œuvré en étroite liaison avec le Groupe des Caraïbes

et d'autres à l'ONU pour préparer une série de manifestations reflétant comme il convient l'importance historique de la Journée, notamment une réception organisée de concert par les représentants permanents des pays de la CARICOM et du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Timbres et monnaies

5. Le Gouvernement est très heureux que la Poste et la Monnaie royale aient produit respectivement des timbres et des pièces pour commémorer le bicentenaire de 2007. Ce sont des signes tangibles qui témoignent de la contribution des populations d'origine africaine et des Caraïbes à l'abolition de la traite des esclaves et à la création d'un pays moderne et prospère.

Monuments à la mémoire des victimes de la traite des esclaves

6. Il existe de nombreuses statues et monuments à la mémoire d'abolitionnistes britanniques comme Wilberforce, Buxton et Clarkson. Toutefois, le Gouvernement a reconnu qu'il fallait les monuments voulus pour rendre hommage à la mémoire des millions de victimes de la traite des esclaves. Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour régler la question. Par exemple, le monument Thomas Fowell Buxton, édifié pour commémorer l'émancipation des esclaves à la suite de la loi sur l'abolition de l'esclavage de 1833, a été rouvert par l'ancien Vice-Premier Ministre, le 27 mars 2007. Le Royaume-Uni a également annoncé une contribution de 20 000 livres au fonds de la CARICOM pour le mémorial permanent de l'ONU en hommage aux victimes de la traite des esclaves.

B. Exprimer des regrets ou des remords ou présenter des excuses

7. La position sans équivoque du Gouvernement du Royaume-Uni est que l'esclavage a été et est un crime abominable. Quel que soit le lieu ou l'époque de son apparition, quelle que soit la forme qu'il prend, le Gouvernement condamne l'esclavage sans réserve et se déclare déterminé à l'éliminer. Le 27 novembre 2006, le Premier Ministre a fait une déclaration dans laquelle il exprimait son « grand regret » que l'esclavage ait jamais eu lieu et constatait que la traite transatlantique des esclaves constituait l'une des entreprises les plus inhumaines de l'histoire.

C. Rendre leur dignité aux victimes

8. Pour le Gouvernement du Royaume-Uni, il est très important de rendre leur dignité aux victimes de la traite des esclaves et d'honorer leur mémoire. Le Royaume-Uni veille à satisfaire à ces exigences à la fois par des mesures visant à rendre hommage aux victimes elles-mêmes et par des activités plus prospectives pour s'attaquer aux séquelles de la traite des esclaves et combattre les pratiques pernicieuses de l'esclavage des temps modernes. Aussi les mesures indiquées aux sections A, B et D rendent toutes compte des efforts entrepris par le Gouvernement pour rendre leur dignité aux victimes de la traite des esclaves.

D. Prendre des mesures appropriées et efficaces pour mettre fin aux conséquences durables de l'esclavage**Faire avancer l'égalité entre les races**

9. « Améliorer les possibilités, renforcer la société », telle est la stratégie du Gouvernement pour faire avancer l'égalité entre les races et la cohésion des communautés. Cette stratégie rassemble des mesures concrètes intersectorielles pour améliorer les possibilités pour tous en Grande-Bretagne, contribuant à faire en sorte que l'appartenance ethnique ou la race d'un individu ne soit pas un obstacle à sa réussite. Elle indique clairement que le Gouvernement a l'intention d'insister davantage sur le fait qu'il importe d'aider à la cohésion des personnes de cultures différentes, de soutenir ceux qui contribuent à la société et de prendre position contre les racistes et les extrémistes.

Législation concernant les relations entre les races

10. Le Gouvernement déplore tous les incidents motivés par des convictions religieuses et des préjugés raciaux et il y réagit avec vigueur. La police, les autorités locales et les organisations communautaires travaillent en liaison étroite pour assurer la sécurité et la sûreté des communautés du Royaume-Uni. Les premières lois relatives aux relations entre les races ont été promulguées en 1965. Les lois de 1965 et de 1968 sur les relations interraciales ont été remplacées par une législation plus énergique en 1976. La loi de 1976 a ensuite été renforcée par la loi de 2000 portant modification sur les relations interraciales. La Commission pour l'égalité entre les races a été établie par la loi de 1976 sur les relations interraciales.

Cohésion des communautés

11. La Commission sur l'intégration et la cohésion, organe consultatif de durée déterminée, a été annoncée le 28 juin 2006. Elle sera chargée d'examiner comment les zones locales peuvent tirer le meilleur parti des avantages que procurent une plus forte immigration et une plus grande diversité, mais aussi d'étudier comment ces communautés peuvent réagir aux tensions susceptibles de se manifester. Elle devra mettre au point des approches concrètes permettant de renforcer la capacité des communautés à prévenir les problèmes, y compris ceux que provoquent la ségrégation et la diffusion d'idéologies extrémistes. Le Gouvernement dispose aussi d'un certain nombre de stratégies pour aider les réfugiés à s'intégrer dans leur communauté locale. En mars 2005, il a publié deux stratégies pertinentes en la matière, « Integration matters » et « Working to Rebuild Lives » (Reconstruire sa vie par le travail), qui est une stratégie visant à améliorer la situation de l'emploi pour les réfugiés.

Crimes motivés par la haine raciale

12. Le travail se poursuit dans tous les secteurs du Gouvernement pour s'attaquer aux crimes motivés par la haine raciale. Le Royaume-Uni espère obtenir de bons résultats avec les recommandations du rapport sur les questions de race du point de vue de la justice, intitulé « Race for justice » (visant à améliorer le traitement, les enquêtes et les poursuites en cas de crime raciste et religieux), pour inspirer aux communautés une plus grande confiance dans la capacité du système de justice pénale de traiter correctement les crimes motivés par la haine. Plus précisément, le Royaume-Uni cherche à établir une approche globale dans le système de justice

pénale pour faire en sorte que tous les cas soient correctement identifiés et convenablement traités, et fassent l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites effectives.

La traite des esclaves dans les programmes scolaires nationaux

13. L'Autorité nationale de vérification des qualifications et des programmes a établi un nouveau projet de programme scolaire pour le secondaire qui inclut pour la première fois la traite des esclaves comme un élément obligatoire des cours d'histoire. En étudiant la nature et les effets de la traite des esclaves et de son abolition, les élèves pourront mieux comprendre la composition du Royaume-Uni aujourd'hui et pourront placer l'immigration, le Commonwealth et les séquelles de l'empire dans un contexte historique clair.

Soutien à l'enseignement de l'histoire des Noirs et des minorités ethniques dans les écoles

14. D'ici à 2008, le Département de la culture, des médias et des sports ainsi que le Département de l'éducation et de la formation auront fourni près de 910 000 livres pour le développement de l'initiative visant à faire comprendre l'esclavage. Il s'agit d'une initiative conjointe du Musée national de la marine, des musées de Hull et Bristol et du groupe National Museums Liverpool. Des supports pédagogiques de haute qualité ont été développés pour être utilisés dans les musées et les salles de classe pour les niveaux 3 et 4 (de 11 à 16 ans), dans le cadre du programme « Histoire et éducation civique », et pour former les enseignants au mode d'approche de ces questions.

Concours nationaux des écoles – « La grande conversation 2007 »

15. « La grande conversation 2007 » est une occasion exaltante et séduisante d'inviter les jeunes âgés de 11 à 14 ans à explorer les questions complexes qui environnent la traite des esclaves. À partir de questions intéressantes et stimulantes, portant sur le programme de l'éducation civique, les élèves travailleront en collaboration pour produire un document de recherche original (support écrit, audio, film, par exemple) montrant ce qu'ils ont compris de l'histoire et des séquelles de la traite des esclaves. Les concurrents seront évalués par un jury d'experts et les lauréats régionaux seront invités à prendre part au débat des jeunes en décembre 2007.

Le programme Afrique 2007 du British Council

16. Le British Council (organe largement subventionné par le Foreign and Commonwealth Office, mais opérationnellement indépendant) a conçu un programme régional triennal d'une valeur de 3 millions de livres, appelé « Africa 2007 ». Le programme s'articule sur trois thèmes : vies différentes, commémorations originales et empreintes. Chaque thème comporte un certain nombre de projets qui rassemblent des individus et des communautés d'Afrique et du Royaume-Uni dans de nouvelles formules visant à proposer des idées et orientations originales, en établissant des partenariats durables qui remettent en question les vieilles opinions sur la relation entre l'Afrique et le Royaume-Uni.

S'attaquer aux mauvais résultats scolaires

17. L'image que projettent les groupes de minorités noires et ethniques au Royaume-Uni est mitigée. Un ensemble de mesures sont prises pour réduire la fracture entre ceux qui réussissent et les autres. Au niveau plus large de la politique nationale, le Royaume-Uni s'emploie à assurer que les programmes généraux d'éducation atteignent tous les groupes de minorités noires et ethniques par les stratégies nationales de l'enseignement primaire et secondaire. Le Royaume-Uni a aussi développé des programmes ciblés comme le projet pour la réussite des minorités ethniques, le projet pour les gitans nomades et les Roms et le programme pour la réussite des élèves noirs, afin de remédier au problème des mauvais résultats scolaires chez ces groupes particuliers.

Harcèlement raciste

18. Le Gouvernement a indiqué très clairement que toutes les formes de harcèlement, y compris celles qui sont motivées par des partis pris, ne seront pas tolérées et doivent être réprimées. Le Livre blanc sur les écoles, *Higher Standards, Better Schools for all* (publié en octobre 2005), a engagé le Royaume-Uni à proposer des directives spécialisées sur le harcèlement motivé par le parti pris car il se rend compte que les écoles trouvent que c'est un problème particulièrement difficile à régler.

S'attaquer aux inégalités du marché du travail

19. La stratégie pour l'emploi des minorités ethniques vise à élever le taux de l'emploi de ces minorités et à diminuer l'écart, en termes d'emploi, entre la population des minorités ethniques et la population dans son ensemble. Cette stratégie inclut un certain nombre d'initiatives ciblées, comme la stratégie de développement des cités, qui vise à augmenter les possibilités d'emploi, y compris l'emploi des minorités ethniques, et à diminuer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pauvreté et allègement de la dette

20. Le Royaume-Uni est un acteur de premier plan dans la lutte contre la pauvreté, qui est à la racine de la plupart des formes d'esclavage et de travail forcé aujourd'hui. Le Département pour le développement international appuie des programmes à long terme pour aider à remédier aux causes profondes de la pauvreté. Il réagit également aux catastrophes, tant naturelles que technologiques. Le Gouvernement a doublé le budget de son aide depuis 1997 cependant que 2005 a été le témoin d'un accord historique annulant plus de 50 milliards de dollars de dettes multilatérales, dues par des pays pauvres. Lorsque le Royaume-Uni a occupé la présidence du Groupe des Huit et de l'Union européenne, en 2005, il a milité en faveur du renouvellement de l'engagement mondial à la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement. Le Royaume-Uni est décidé à porter à 0,7 % de son revenu national brut la part de son budget qu'il consacre au développement, d'ici à 2013, en concentrant ses ressources sur les pays les plus pauvres, notamment l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, et travaillant davantage dans les pays où les gouvernements sont faibles ou défaillants. Le Gouvernement a fourni l'année dernière plus d'un milliard de livres pour aider à réduire la pauvreté en Afrique.

21. L'éducation est une démarche fondamentale pour donner aux individus la possibilité d'échapper à la pauvreté et à l'exploitation. L'année dernière, le

Gouvernement a annoncé un investissement de 8,5 milliards de livres pour appuyer l'éducation dans les pays pauvres au cours des 10 années à venir. Le Partenariat scolaire mondial du Département pour le développement international encourage également le jumelage entre des écoles au Royaume-Uni et des écoles en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et en Amérique latine, par des financements de l'ordre de 7,5 millions de livres sur trois ans.

Esclavage contemporain

Tant dans le cadre bilatéral qu'au plan multilatéral, dans les instances internationales, le Royaume-Uni s'emploie à lutter contre l'esclavage des temps modernes sous toutes ses formes. Parmi les initiatives qu'il a récemment prises au plan interne, figure la publication, le 23 mars 2007, d'un plan d'action britannique contre la traite des êtres humains. Le plan s'adresse à toutes les formes de la traite des êtres humains, y compris la traite aux fins du travail forcé et la traite des enfants. Il énonce des propositions d'action dans les quatre principaux secteurs de la prévention : l'application des lois et les poursuites judiciaires, la protection et l'assistance aux victimes adultes, et la traite des enfants.

Suède

[Original : anglais]

1. Le Gouvernement suédois organise les activités indiquées ci-après pour célébrer le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
2. Le Gouvernement a l'intention de charger la Délégation suédoise aux droits de l'homme de célébrer le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves pendant l'automne 2007. La décision officielle devait être prise vers le 19 juillet. La Délégation devra mener des activités visant à sensibiliser l'opinion et à faire mieux comprendre la dignité humaine et l'égalité des droits. En s'acquittant de cette tâche, la Délégation appellera l'attention sur les questions modernes liées aux droits de l'homme en Suède telles que le racisme, la discrimination et la traite des êtres humains, dans un contexte historique. Les activités seront conçues et exécutées en étroite coopération avec les organisations qui travaillent pour les droits de l'homme ou contre le racisme et la discrimination, en particulier avec les organisations en faveur des personnes d'origine africaine en Suède.
3. La Délégation suédoise aux droits de l'homme a été établie par le Gouvernement en mars 2006, comme autorité nationale temporaire. Elle a un mandat de quatre ans. La Délégation a été nommée Organe national chargé de la mise en œuvre de 2007 Année européenne de l'égalité des chances pour tous, et de la campagne intitulée « Tous différents, tous égaux », organisée par le Comité national pour la campagne lancée par le Conseil de l'Europe.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]

1. On trouvera ci-après les principales activités entreprises et poursuivies par Trinité-et-Tobago :

- Le 25 mars 2007, des messages du Premier Ministre et du Secrétaire général de l'ONU ont été publiés dans trois quotidiens;
- Le 25 mars 2007, un service œcuménique a été organisé par le Ministre des affaires étrangères, et a été suivi par une réception au Ministère;
- Une manifestation a été organisée le 25 mars 2007 : des artistes locaux se sont produits et l'héritage africain de Trinité-et-Tobago a été présenté;
- Des interviews ont été et continuent d'être organisées dans les médias, présentant des personnalités qui participent à diverses activités du Programme national, ainsi que d'autres personnalités éminentes;
- Le Musée national, une division du Ministère du développement communautaire, de la culture et des questions féminines, en collaboration avec les étudiants du Centre for Creative and Festival Arts de l'Université des West Indies, a mis en scène un « Muséedrame », incluant des représentations théâtrales au Musée d'après l'histoire de l'abolition;
- Une exposition de photos, présentant des vignettes photographiques sur l'esclavage et la traite des esclaves, sera présentée à la Bibliothèque nationale et ses annexes, à Trinité et à Tobago. L'exposition a été inaugurée à la Bibliothèque nationale de Port of Spain le 25 juillet 2007 et doit durer jusqu'en septembre 2007;
- Une série de conférences et de tables rondes a été lancée en avril et des manifestations seront organisées chaque mois entre avril et août 2007, avec des conférenciers et des participants venant de Trinité-et-Tobago et des Caraïbes;
- Le Musée national a inauguré une exposition sur la traite transatlantique des esclaves présentant des panneaux illustrés et interactifs composés de photos et d'objets artisanaux;
- Le Département d'histoire de l'Université des West Indies réalisera une pochette éducative sur l'impact de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves sur Trinité-et-Tobago;
- Une caravane du conte a pris le départ en juillet 2007 et fera le tour des bibliothèques de Trinité et de Tobago. Le public visé sera les élèves de l'école primaire;
- Un concours de calypso a été organisé en juillet 2007 à l'intention des enfants d'âge scolaire, pour commémorer l'abolition de la traite des esclaves;
- Un supplément sur la traite des esclaves a été publié pour diffusion par les journaux locaux;
- Visite spéciale de l'exposition de la Memorial Collection du docteur Eric William, sur le campus de St. Augustine de l'Université des West Indies;

- Exposition sur l'esclavage au Musée de Tobago;
 - Le Ministère de l'éducation, en collaboration avec l'UNESCO, animera un concours de rédaction pour les écoles. Ce concours sera orienté vers les élèves du primaire et du secondaire;
 - Un séminaire pour éducateurs doit se tenir en novembre 2007 à Port of Spain, dont le thème sera l'enseignement de la traite transatlantique des esclaves africains.
2. En outre, des manifestations spéciales ont également été organisées et prévues pour célébrer les fêtes nationales suivantes :
- La Journée Spiritual Baptist, le 30 mars 2007;
 - La Journée de l'émancipation, le 1^{er} août 2007.
-